

DECRET N° 70 /119 du 18 AVRIL 1970
 prononçant des sanctions contre les fonctionnaires inculpés
 indirects du coup d'Etat manqué du 23 mars 1970.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
 PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, CHARGE DE LA
 DEFENSE ET DE LA SECURITE,

VU la Constitution du 30 décembre 1969;
 VU la résolution du congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail sur les inculpés
 indirects du coup d'Etat manqué du 23 mars 1970;
 VU les sentences rendues par la Commission Criminelle Exceptionnelle du Comité Central;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Les fonctionnaires dont les noms suivent, inculpés indirects du coup d'Etat manqué
 du 23 mars 1970, reconnus coupables des faits mis à leur charge et jugés par la Commission Crimi-
 nelle Exceptionnelle du Comité Central en ses séances des 6 et 7 avril 1970, sont frappés des
 sanctions ci-après :

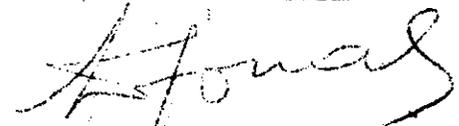
N° d'or- dre	Nom et Prénoms	Grade	Lieu d'affectation	Sanctions appliquées	Observations
1	BOULHOUD André	Administrateur des SAF 2 ^e échelon	Dolisie	Révocation avec perte de droits civiques et droits à pension	Déchéance de tous les droits
2	KEBAND Donatien	Inspecteur d'Enseigne- ment Primaire 3 ^e échelon	Mossendjo	Révocation avec perte de droits civiques et de droits à pension	Déchéance de tous les droits

ARTICLE 2. Conformément aux stipulations de la résolution en application de laquelle sont prises
 les présentes sanctions, MM. BOULHOUD André et KEBAND Donatien sont interdits de séjour respecti-
 vement à Dolisie et à Mossendjo.

ARTICLE 3.- Les Services de Sécurité sont chargés de la notification du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 18 AVRIL 1970

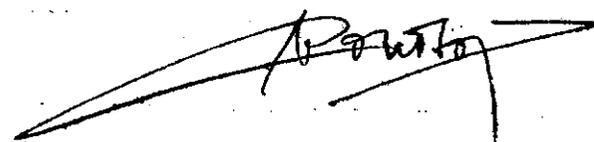
Commandant M. NGOUABI.-



Par le Président de la République, Chef de
L'Etat, Président du Conseil d'Etat,
Chargé de la Défense et de la Sécurité,

Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé Publique et du Travail :

Le Ministre de l'Administration du Territoire,

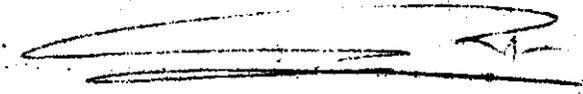


Charles NGOUOTO.-



Dieudonné ITOUA.-

P. Le Ministre des Finances et du Budget, en mission
Le Vice-Président du Conseil d'Etat, chargé
de l'Industrie et des Mines
assurant l'intérim :



Commandant A. RAOUL.-

DIFFUSION :

- DGT-DGAPE 4
- Minéducation 1
- S.G.Enseignement 2
- Minintérieur 1
- DGAT 2
- Région du Niari 2
- D.F. 3
- C.F. 1
- CNOSUPEFP 1